



**KPMG Entreprises
Auvergne**
Parc Technologique La Pardieu
6 rue Valentin Haüy
CS 60015
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 20
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 19
Site internet : www.kpmg.fr

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME ET DU THERMALISME DU CANTAL

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2018
COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME ET DU THERMALISME
DU CANTAL
12 rue Marie Maurel - CS 80007 - 15013 AURILLAC Cedex
Ce rapport contient 14 pages
Référence : AE-DF

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



**KPMG Entreprises
Auvergne**
Parc Technologique La Pardieu
6 rue Valentin Haüy
CS 60015
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 20
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 19
Site internet : www.kpmg.fr

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME ET DU THERMALISME DU CANTAL

Siège social : 12 rue Marie Maurel - CS 80007 - 15013 AURILLAC Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale du Comité Départemental du Tourisme et du Thermalisme du Cantal,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Départemental du Tourisme et du Thermalisme du Cantal relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du comité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les titres Sofican sont insuffisamment dépréciés : la quote-part de capitaux propres détenue représente un montant inférieur de 19 K€ à la valeur figurant dans les comptes du comité Départemental du Tourisme et du Thermalisme du Cantal. Il en résulte un résultat et des fonds propres majorés de 19 K€ dans les comptes du comité. En réalité, les fonds propres devraient être de 21 K€.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Clermont-Ferrand, le 11 juillet 2019

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Agnès Estramon
Associée

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	131 250,86	131 250,86			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	102 804,00	102 804,00		2 141,35	- 2 141
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 553,97	12 602,71	1 951,26	4 610,00	- 2 659
Autres immobilisations corporelles	40 184,65	34 148,79	6 035,86	5 933,74	102
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	6 102,14		6 102,14	6 102,14	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	55 086,00	27 090,00	27 996,00	27 996,00	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	349 981,62	307 896,36	42 085,26	46 783,23	- 4 698
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	1 994,71		1 994,71	49 405,84	- 47 411
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				1 000,20	- 1 000
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	13 570,00		13 570,00	24 678,00	- 11 108
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	27 565,69		27 565,69	24 171,86	3 394
. Autres	32 514,77		32 514,77	1 242,61	31 272
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	20 000,00		20 000,00	20 000,00	
Disponibilités	282 519,12		282 519,12	286 325,42	- 3 806
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	8 259,54		8 259,54	50 185,35	- 41 926
TOTAL (II)	386 423,83		386 423,83	457 009,28	- 70 585
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	736 405,45	307 896,36	428 509,09	503 792,51	- 75 283

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)			
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	123 447,27	123 447,27	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	203 333,97	203 333,97	
Report à nouveau	-250 492,46	-236 784,50	- 13 708
Résultat de l'exercice	-36 252,53	-13 707,96	- 22 545
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	40 036,25	76 288,78	- 36 253
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	209 298,00	232 368,00	- 23 070
TOTAL (III)	209 298,00	232 368,00	- 23 070
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 621,52	48 370,06	31 251
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	39 163,00	48 613,00	- 9 450
. Organismes sociaux	51 542,00	70 541,27	- 18 999
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	8 848,32	15 566,00	- 6 718
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie		12 045,40	- 12 045
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	179 174,84	195 135,73	- 15 961
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	428 509,09	503 792,51	- 75 283

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	737,60		737,60	274,83	463	168,38
Production vendue biens						
Production vendue services	56 509,69		56 509,69	110 290,68	- 53 781	-48,76
Chiffres d'affaires Nets	57 247,29		57 247,29	110 565,51	- 53 318	-48,22
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			858 000,00	1 308 333,33	- 450 333	-34,42
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			129 834,96	100 204,17	29 631	29,57
Autres produits			352,61	119,40	233	195,32
Total des produits d'exploitation (I)			1 045 434,86	1 519 222,41	- 473 788	-31,19
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			460 177,54	683 595,78	- 223 418	-32,68
Impôts, taxes et versements assimilés			18 119,38	12 652,67	5 467	43,21
Salaires et traitements			412 973,74	554 897,44	- 141 924	-25,58
Charges sociales			183 126,95	232 003,76	- 48 877	-21,07
Dotations aux amortissements sur immobilisations			7 059,16	32 736,99	- 25 678	-78,44
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges				17 240,00	- 17 240	-100
Autres charges			647,82		648	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			1 082 104,59	1 533 126,64	- 451 022	-29,42
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-36 669,73	-13 904,23	- 22 766	163,73
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			932,71	977,53	- 45	-4,59
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			932,71	977,53	- 45	-4,59
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			0,03	0,05		-40,00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			0,03	0,05		-40,00
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			932,68	977,48	- 45	-4,58
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-35 737,05	-12 926,75	- 22 810	176,46

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20,00		20	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	495,48	781,21	- 286	-36,58
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	515,48	781,21	- 266	-34,02
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-515,48	-781,21	266	34,02
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 046 367,57	1 520 199,94	- 473 832	-31,17
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 082 620,10	1 533 907,90	- 451 288	-29,42
RESULTAT NET	-36 252,53	-13 707,96	- 22 545	164,46
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes 2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 428 509,09 E.

Le résultat net comptable est une perte de 36 252,53 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur applicable à l'entité, résultant du Comité de la Réglementation Comptable.

Il s'agit notamment:

- du règlement 99-03 du CRC et du règlement 99-01 concernant plus spécifiquement les associations.
- des règlements comptables applicables à compter du 1er janvier 2005, à savoir les règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 sur les amortissements et les dépréciations et CRC 2004-06 sur la définition, l'évaluation et la comptabilité des actifs.
- du règlement 2000-06 relatif aux passifs.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : 13 570 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et d'amélioration des conditions de travail

Annexes 2019 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 349 982 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	234 055			234 055
Immobilisations corporelles	53 226	2 857	1 344	54 739
Immobilisations financières	61 188			61 188
TOTAL	348 469	2 857	1 344	349 982

Amortissements et provisions d'actif = 307 896 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	231 914	2 141		234 055
Immobilisations corporelles	42 682	4 918	849	46 752
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	27 090			27 090
TOTAL	301 686	7 059	849	307 896

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions brevets et droits	131 251	131 251	0	de 1 à 3 ans
Autres immob incorporelles	102 804	102 804	0	de 3 à 4 ans
Stand d'exposition	14 554	12 603	1 951	de 2 à 5 ans
Mat.bureau & informatiques	33 163	28 956	4 208	de 1 à 5 ans
Mobilier	7 021	5 193	1 828	de 5 à 10 ans
TOTAL	288 793	280 806	7 987	

Etat des créances = 83 905 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	83 905	83 905	
TOTAL	83 905	83 905	

Produits à recevoir par postes du bilan = 32 515 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	32 515
Disponibilités	
TOTAL	32 515

Charges constatées d'avance = 8 260 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2019 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 209 298 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	232 368		23 070		209 298
TOTAL	232 368		23 070		209 298

Etat des dettes = 179 175 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	79 622	79 622		
Dettes fiscales & sociales	99 553	99 553		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	179 175	179 175		

Charges à payer par postes du bilan = 93 704 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	29 232
Dettes fiscales & sociales	64 472
Autres dettes	
TOTAL	93 704

Informations complémentaires sur le bilan passif

Engagements pris en matière de retraite:

Au 31 décembre 2018, le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite s'élève à 209 298 euros.

Cet engagement a été comptabilisé pour le montant des engagements de retraite concernant l'exercice 2018 soit un produit de 23 070 euros.

Hypothèses retenues:

- âge de départ à la retraite: 63 ans
- taux d'augmentation de salaire: 2%
- taux d'actualisation: 2%
- rotation du personnel: lente

Annexes 2019 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 57 247 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	738	1,29 %
Prestations de services	56 510	98,71 %
TOTAL	57 247	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

CHARGES SUPPLETIVES

Mise à disposition par le Conseil Départemental du Cantal de locaux de bureaux (rue Marie Maurel à Aurillac) pour une surface de 310m².

SUBVENTION

Le Comité Départemental du Tourisme du Cantal a perçu au titre de 2018:

Financier	Montant
Conseil Départemental du Cantal	826 000
Subvention FEADER	20 000
Subvention Etat	12 000

Annexes 2019 (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes 2019 (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 32 515 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Divers pdts a recevoir(46870000000)	32 515
TOTAL	32 515

Charges constatées d'avance = 8 260 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const.avance(48600000000)	8 260
TOTAL	8 260

Charges à payer = 93 704 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fact non parv(40810000000)	29 232
TOTAL	29 232

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dette prov congés a payer(42820000000)	39 163
Ch.soc.dette cong.a payer(43820000000)	16 461
Etat due charges/cp(44820000000)	893
Etat charges a payer(44860000000)	7 955
TOTAL	64 472



**KPMG Entreprises
Auvergne**
Parc Technologique La Pardieu
6 rue Valentin Haüy
CS 60015
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 20
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 19
Site internet : www.kpmg.fr

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME ET DU THERMALISME DU CANTAL

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2018

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME ET DU THERMALISME
DU CANTAL

12 rue Marie Maurel - CS 80007 - 15013 AURILLAC Cedex

Ce rapport contient 3 pages

Référence : AE-DF



**KPMG Entreprises
Auvergne**
Parc Technologique La Pardieu
6 rue Valentin Haüy
CS 60015
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 20
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 19
Site internet : www.kpmg.fr

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME ET DU THERMALISME DU CANTAL

Siège social : 12 rue Marie Maurel - CS 80007 - 15013 AURILLAC Cedex

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale du Comité Départemental du Tourisme et du Thermalisme du Cantal,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Comité, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Clermont-Ferrand, le 9 juillet 2019

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Agnès Estramon
Associée